

Centre Européen de Recherches
et de Documentation Parlementaires



European Centre for Parliamentary
Research and Documentation

Europäisches Zentrum für Parlamentarische
Wissenschaft und Dokumentation

15 mai 2019

Priorités et Programme du CERDP

2020 – 2021

Projet

I. Priorités

En vertu de ses statuts, le CERDP a pour principal objectif de promouvoir les échanges d'informations, d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations des parlements d'Europe. Depuis plus de 40 ans, le réseau de personnes du CERDP est au service de ses partenaires des parlements membres. Le flux d'informations presque quotidien et l'échange de bonnes pratiques qui s'effectue lors des séminaires du CERDP contribuent à créer une sphère publique européenne au niveau des administrations parlementaires. La contribution active de tous les parlements et services concernés est plus que jamais essentielle pour que le Centre maintienne cette dynamique.

Chaque chambre a nommé un correspondant et un suppléant du CERDP. Le CERDP dispose également d'un Comité exécutif composé de cinq membres élus et de coordinateurs pour quatre domaines d'intérêt. Dans la plupart des cas, ces personnes combinent leur fonction au CERDP avec d'autres fonctions au sein de leur parlement. Le fonctionnement du réseau CERDP dépend par conséquent du caractère suffisant du temps dont disposent les agents et des ressources disponibles pour l'exercice de ces activités au sein de chaque parlement.

Il est essentiel pour le fonctionnement du CERDP que le Parlement européen continue à fournir les ressources techniques, financières et en personnel indispensables au secrétariat et au site internet du CERDP.

Compte tenu des objectifs statutaires, il est proposé de définir les priorités du CERDP pour les années 2020-2021 comme suit :

Objectifs

1. Continuer à favoriser l'engagement de tous les correspondants du CERDP et de leurs délégués dans l'ensemble des activités du Centre, et contribuer à ce que les travaux du CERDP soient mieux compris dans les parlements nationaux grâce au soutien appuyé de leurs secrétaires généraux respectifs.
2. Encourager et soutenir les coordinateurs des domaines d'intérêt du CERDP dans leur action de promotion de l'échange d'informations sur des sujets d'actualité, en particulier en organisant des séminaires.
3. Encourager le personnel parlementaire à tirer parti des possibilités offertes par le réseau du CERDP et par son site internet en particulier pour extraire des informations et établir des contacts et une coopération avec d'autres parlements membres du CERDP.
4. Poursuivre le développement de l'échange d'informations par la procédure de demandes d'études comparatives, en respectant pleinement les lignes directrices existantes, et plus particulièrement :
 - i. maintenir une forte volonté de répondre aux demandes ;
 - ii. encourager les chambres qui émettent des demandes à produire un plus grand nombre de rapports de synthèse finaux.
5. Renforcer l'échange d'informations dans les quatre domaines d'intérêt pour lesquels des coordinateurs ont été nommés (bibliothèques, recherche et archives parlementaires ; technologies de l'information et de la communication dans les parlements ; pratiques et procédures parlementaires ; questions économiques et budgétaires), en particulier à l'aide des pages thématiques du site internet du CERDP.

6. Continuer à organiser des séminaires pour les agents des parlements sur des sujets d'intérêt commun, à partir des propositions faites par les parlements nationaux, et autoriser les agents à participer et à contribuer à ces événements.
7. Vu le succès rencontré par le premier séminaire en ligne du CERDP sur la protection des données, envisager de mettre en place de nouvelles formes de réunions d'experts, en plus des séminaires, en les dotant des ressources nécessaires.
8. Mettre régulièrement à jour les récentes fiches d'information et l'annuaire parlementaires.
9. Utiliser et mettre à jour le site internet du CERDP sous forme de base de connaissances constamment enrichie, en évitant les demandes inutiles et en réduisant ainsi la charge de travail des correspondants et des agents.
10. Favoriser les contacts avec d'autres réseaux d'échanges parlementaires (par exemple IPEX, FIAB), en vue non seulement d'éviter le dédoublement des activités, mais encore de recenser les domaines possibles de synergies et de partage d'expérience.

II. Programme des séminaires et des réunions en 2020 et en 2021

Cette liste contient des séminaires et réunions qui doivent être organisés en 2020 et en 2021. Certains parlements ont fait part, de manière informelle, de leur intention d'accueillir un événement, mais ils doivent encore le confirmer officiellement.

Événement	Lieu	Date
2020		
Séminaires		
Séminaire (domaine d'intérêt : bibliothèques, recherche et archives)	Jerusalem	
Séminaire (domaine d'intérêt : pratiques et procédures parlementaires)	Vienna (à confirmer)	
Séminaire « Les TIC au sein des parlements » (domaine d'intérêt : les TIC au sein des parlements)	Sarajevo	
Séminaire « Les parlements sur le web » (domaine d'intérêt : les TIC au sein des parlements)	Luxembourg	
Séminaire (domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires)		
Réunions statutaires		
Réunion du Comité exécutif	NN	mars
Réunion du Comité exécutif	Helsinki	septembre
Conférence annuelle des correspondants	Skopje	octobre
2021		
Séminaires		
Seminar (Area of Interest Libraries, Research Services and Archives)	Dublin (à confirmer)	
Seminar (Area of Interest Parliamentary Practice and Procedure)		
Seminar ICT in Parliaments (Area of Interest ICT in Parliaments)		
Seminar 'Parliaments on the Net' (Area of Interest ICT in Parliaments)		
Seminar (Area of Interest Economic and Budgetary Affairs)		
Réunions statutaires		
Réunion du Comité exécutif		
Réunion du Comité exécutif		
Conférence annuelle des correspondants		